

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La mise en oeuvre de la politique de la ville dans le grand ensemble immobilier de la Duchère à Lyon 9° se traduit par :

- une réhabilitation des logements par les bailleurs,
- une requalification urbaine et paysagère de grande ampleur par l'ensemble des acteurs publics : Etat, Région, Commune, communauté urbaine de Lyon et bailleurs sociaux,
- une valorisation des activités économiques et commerciales implantées sur le site.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'organiser la maintenance des ouvrages réalisés, d'améliorer la gestion du quartier et de renforcer les prestations offertes aux habitants. En conséquence, un dispositif concerté serait mis en place pour permettre :

- une meilleure cohérence entre les interventions,
- le maintien d'un niveau de prestations de qualité nécessitant, le cas échéant, une adaptation des interventions et des moyens par rapport aux besoins réels,
- une meilleure prise en compte de l'impact des relations personnalisées dans le développement et l'amélioration du lien social, ceci à travers une présence d'acteurs professionnels supplémentaires assurant, de façon reconnue, une médiation entre les usagers et les institutions et contribuant à une fonction de régulation sociale et de responsabilisation des habitants par rapport à la vie de leur quartier.

Une convention viendra fixer les engagements des partenaires dans les actions à engager pour satisfaire aux objectifs énoncés, à savoir :

- réaffirmer la nécessité d'une démarche inter-organismes à la Duchère, en matière de gestion de proximité et de service aux locataires, qui s'inscrirait dans les projets mis en oeuvre par les collectivités locales,
- améliorer la vie quotidienne dans les quartiers par une gestion rapprochée qui s'appuierait sur un renforcement et une qualification des agents de terrain :

- * recrutement de gardiens et d'agents de médiation sociale,
- * formation des agents,
- * mise en réseau des personnels des organismes, notamment dans le quartier du Plateau,

- améliorer le service aux habitants en :

- * renforçant l'entretien des espaces communs et de proximité,
- * rendant le parc plus attractif par une remise en état des logements avant leur relocation,
- * poursuivant et renforçant la concertation avec les habitants et les associations, à l'occasion de la mise en oeuvre des programmes d'actions,

- améliorer la sécurité en créant :

- * un dispositif de présence dans les centres commerciaux et les parcs de stationnement environnants,
- * une coordination entre les différents services publics en cohérence avec les orientations qui seront prises dans le cadre d'un conseil local de sécurité.

L'ensemble de ces engagements représente un coût total, pour l'année 1998, de 2 480 000 F qui serait financé comme suit :

- Etat	516 000 F
- région Rhône-Alpes	40 000 F
- communauté urbaine de Lyon	318 000 F
- ville de Lyon	642 000 F
- OPAC du Rhône	264 000 F
- OPAC du Grand Lyon	501 000 F
- Société anonyme de construction de la ville de Lyon	150 000 F
- copropriétés de Balmont	1 000 F
- caisse d'allocations familiales de l'arrondissement de Lyon	48 000 F

Les conventions particulières fixant les modalités de participation de la Communauté urbaine vous seront présentées en temps opportun ;

B - Propose d'approuver les objectifs d'amélioration de la gestion de proximité du quartier de la Duchère à Lyon 9° ainsi que leur financement tels que présentés ci-dessus et de l'autoriser à signer la convention fixant ces objectifs à intervenir entre l'Etat, la Région, la Communauté urbaine, la ville de Lyon, les bailleurs sociaux et les copropriétés concernées ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs d'amélioration de la gestion de proximité du quartier de la Duchère à Lyon 9° ainsi que leur financement tels que présentés ci-dessus.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention fixant ces objectifs à intervenir entre l'Etat, la Région, la Communauté urbaine, la ville de Lyon, les bailleurs sociaux et les copropriétés concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,